

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-53 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 1er mai 2012. Cette assemblée aura lieu le 14 mai 2012, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-53** a pour objet d'agrandir la zone « H16-038 » à même la zone « C16-039 » afin d'autoriser uniquement les habitations « H1, H2 et H3 » dans la partie agrandie. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les zones H16-038 et C16-039 délimitées approximativement au nord, par la rue du Collège, à l'est par l'avenue Sainte-Croix, au sud par la rue Saint-Louis et à l'ouest par la rue Ouimet. Une demande peut provenir des zones H16-038 et C16-039 et de toutes zones contiguës à celles-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 4 mai 2012

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of draft by-law number RCA08-08-0001-53 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on May 1st, 2012. This public consultation meeting shall be held on May 14, 2012 at 7 p.m. at the Council Room located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA08-08-0001-53 is to enlarge zone « H16-038 » from zone « C16-039 » to authorize only « H1, H2 and H3 » dwellings in the enlarged part. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zones H16-038 and C16-039 approximately delimited to the north, by rue du Collège, to the east by avenue Sainte-Croix, to the south by rue Saint-Louis and to the west by rue Ouimet. A request may come from zones H16-038 and C16-039 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any persons who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law and the sketch maps are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal May 4, 2012.

Isabelle Bastien, Lawyer
Secretary of the Borough Council